

PREAMBULE

Les présentes conditions applicables en Martinique définissent les conditions d'accès au service d'accès haut débit de NETCARAIBES.

NETCARAIBES est une marque déposée par la société INFORMATIQUE 2000 SARL au capital de **48.000** € dont le siège social est situé à :

Z.I LA Jambette
97232 LE LAMENTIN

Immatriculé au Registre de Commerce et des sociétés de Fort de France sous le Numéro **87B63**

ARTICLE 1-DESCRIPTION DE L'OFFRE NETCARAIBES HAUT DEBIT

Le Service NETCARAIBES permet à l'Abonné en utilisant la technologie ADSL de bénéficier de l'accès illimité à Internet haut débit, sans aucun coût de communication téléphonique liée à la connexion permanente à Internet.

L'Abonné ADSL dispose d'une option entre deux niveaux d'offre concernant le débit de connexion :

- L'ADSL 128 K : débit maximal descendant de 128 Kbps et débit maximal ascendant de 64 Kbps,
- L'ADSL 512 K : débit maximal descendant de 512 Kbps et débit maximal ascendant de 128 Kbps,
- L'ADSL 1024 K : débit maximal descendant de 1024 Kbps et débit maximal ascendant de 256 Kbps.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE

L'offre n'est accessible que depuis des zones géographiques couvertes par le service NETCARAIBES Haut Débit.

L'accès au service NETCARAIBES haut débit nécessite :

- l'existence d'une ligne téléphonique fixe éligible aux technologies ADSL desservant le local de l'utilisateur
- un ordinateur ayant une configuration compatible avec un modem ADSL validé par l'opérateur France TELECOM ou proposé par NETCARAIBES.

La mise en service de l'Abonnement au service Haut Débit NETCARAIBES sera effectuée après les opérations réalisées dans l'ordre chronologique suivantes:

- la validation du bon de commande par NETCARAIBES
- la réception par NETCARAIBES de l'avis d'éligibilité émanant de l'opérateur

ADSL

- l'activation de la ligne par l'opérateur ADSL.

L'Abonné recevra un courrier l'informant de la mise en service de son accès au service Haut Débit de NETCARAIBES

NETCARAIBES met à la disposition des usagers un service d'assistance (Hotline) téléphonique et par courrier électronique le vendredi de 08h30 à 17h et le samedi de 09h00 à 12h, pour toute question d'ordre technique.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITE DE NETCARAIBES

La responsabilité de NETCARAIBES est limitée vu la complexité des réseaux mondiaux et de l'afflux à certaines heures des usagers d'Internet, aux matériels et logiciels installés sur le serveur de NETCARAIBES.

Ainsi, NETCARAIBES ne peut en aucune manière être tenue responsable des vitesses d'accès depuis d'autres sites dans le monde ou de ralentissements.

L'équipement connecté au centre serveur étant sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, NETCARAIBES n'est en rien responsable de tous dommages pouvant survenir à l'équipement de l'utilisateur du fait de leur connexion. Par ailleurs, NETCARAIBES dégage toute responsabilité en cas d'utilisation du Service NETCARAIBES Haut Débit non conforme aux présentes Conditions Générales de Vente.

NETCARAIBES s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer au mieux l'accès au

service par ses usagers. La responsabilité de NETCARAIBES ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, parmi lesquels, de manière non exhaustive, l'interruption du service NETCARAIBES Haut Débit résultant de la défaillance du réseau de l'opérateur de télécommunications, ou la défaillance du matériel de réception des destinataires des messages.

La disponibilité des services proposés par NETCARAIBES est permanente, sous réserve d'interruptions, qu'elles soient inhérentes à la fiabilité technique ou qu'elles découlent des nécessités liées à la maintenance.

La connexion et les services peuvent présenter un risque d'intrusion des tiers dans le système de l'Abonné ADSL à qui il appartient de prendre toutes les précautions appropriées de façon à protéger ses données et logiciels contre de telles intrusions et contre toute contamination par des virus. En aucun cas, NETCARAIBES ne saurait être responsable des dommages à l'équipement ou aux données de l'Abonné ADSL du fait de sa connexion.

NETCARAIBES se réserve la possibilité de suspendre l'accès à ses services pour des raisons de maintenances ou de mise à jour. NETCARAIBES préviendra sur son site Internet dans la mesure du possible, les usagers des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées ou en cours, et ce sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages-intérêts d'aucune sorte vis à vis des usagers.

Dans le cas où la responsabilité de NETCARAIBES serait rapportée dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales, il est expressément convenu qu'elle ne serait tenue à réparation que du préjudice direct et immédiat dans la limite d'un montant de dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant de six mois d'abonnement aux services de NETCARAIBES.

La responsabilité de NETCARAIBES ne saurait notamment être mise en cause en cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux français, ou de défaillance de l'opérateur ADSL

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE DE L'ABONNE

L'acceptation par NETCARAIBES d'une demande d'abonnement se traduira par l'attribution au demandeur d'un identifiant utilisateur et d'un code personnel choisi par l'Abonné. L'Abonné devra utiliser l'identifiant qui lui a été attribué par NETCARAIBES et le code personnel qu'il a choisi.

L'utilisateur est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que NETCARAIBES lui aura transmis. L'utilisateur s'engage à conserver secret ses identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Toute connexion au service ou transmission de données effectuées en utilisant les identifiants de l'utilisateur seront réputées avoir été effectuées par l'utilisateur lui-même ou l'un de ses préposés ou une personne dont il a la garde et donc sous sa responsabilité.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des identifiants de l'utilisateur, la responsabilité de l'utilisateur ne sera dérogée à l'égard de NETCARAIBES qu'à compter d'un délai d'un jour ouvrable courant après la date mentionnée sur l'accusé de réception de la lettre de notification informant NETCARAIBES.

L'utilisateur est seul responsable du paramétrage de son équipement informatique. En cas de perte de vol ou de divulgation accidentelle des éléments d'identification de l'Abonné, celui-ci doit en informer NETCARAIBES dans les meilleurs délais afin de les annuler et que NETCARAIBES en communique de nouveaux à l'Abonné. La communication de ces nouveaux éléments d'identification est faite par courrier. La modification des éléments d'identification de l'Abonné pourra de plein droit être soumise à des conditions tarifaires particulières.

L'utilisateur est seul responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même, ses préposés, à NETCARAIBES du fait de son utilisation du service d'accès et s'engage à indemniser NETCARAIBES contre toute demande, réclamation ou condamnation à des dommages et intérêts, dont NETCARAIBES pourrait être menacée, et qui pourraient être prononcées contre cette dernière, dès lors que celles-ci auraient pour cause l'utilisation par l'utilisateur du service d'accès.

ARTICLE 5: MESSAGERIE ELECTRONIQUE

Le Service NETCARAIBES comprend la fourniture d'une ou plusieurs boîte(s) aux lettres, permettant de recevoir et d'envoyer du courrier électronique.

L'utilisation des boîtes aux lettres peut être effectuée au moyen d'un logiciel

de messagerie de type POP3 ou d'une interface Webmail gérée par NETCARAIBES. Ces boîtes aux lettres sont protégées par un identifiant et un mot de passe strictement confidentiels, placés sous la responsabilité de

l'utilisateur et que celui-ci s'engage à ne pas divulguer à des tiers. Les courriers électroniques sont conservés sur les serveurs NETCARAIBES dans la limite de 10 mega octets par boîte aux

lettres. Le titulaire d'une boîte aux lettres NETCARAIBES est informé de ce que la saturation de cette dernière peut

conduire au refus ou à la suppression des messages entrants.

ARTICLE 6 : PAGES PERSONNELLES

NETCARAIBES offre à l'Abonné la possibilité de créer son site web ou ses propres pages selon un format pré-défini, dans les conditions d'utilisation qui devront être acceptées par l'Abonné.

ARTICLE 7 :MODEM

Installation

L'installation du Modem est réalisée par l'utilisateur sous son entière responsabilité. En cas de détérioration ou d'interruption du service téléphonique de l'utilisateur résultant d'une action de ce dernier, l'utilisateur assumera seul l'intervention de l'opérateur ADSL pour le rétablissement du service téléphonique au tarif en vigueur.

Garantie

Le modem vendu par NETCARAIBES est garanti selon les conditions de la garantie du constructeur légale contre les vices cachés ainsi, en cas de défaut de fabrication d'un élément du Modem le rendant impropre à l'usage, l'utilisateur peut s'adresser à NETCARAIBES, soit par courrier électronique, soit par téléphone au service client, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 : DUREE

La durée de l'Abonnement au Service Haut Débit est d'un an minimum à compter de la date de l'activation de la ligne par l'opérateur ADSL. Après la période initiale, l'Abonnement est renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois selon les tarifs et les conditions de NETCARAIBES en vigueur à la date de renouvellement, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis d'un mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 9 :RESILIATION PAR L'ABONNE

L'Utilisateur pourra résilier l'abonnement, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à NETCARAIBES, moyennant un préavis de un (1) mois. Toute résiliation de l'abonnement par l'Utilisateur au cours de la période contractuelle de douze (12) mois implique le versement d'une somme correspondant au montant des mensualités restant à courir entre la date de la prise d'effet de la résiliation telle que fixée ci-dessus et l'expiration du délai précité de douze (12) mois.

L'Abonnement ADSL pourra être résilié par l'Abonné ADSL en cas de déménagement dans une zone non couverte par envoi à NETCARAIBES d'une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de pièces justificatives et sous réserve de respecter un préavis d'un (1) mois.

Les frais de résiliation facturés par l'opérateur ADSL à NETCARAIBES pour un accès ADSL seront re-facturés à l'abonné

ARTICLE 10 : RESILIATION PAR NETCARAIBES

NETCARAIBES se réserve le droit de résilier immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, tout Abonnement et /ou tout service en cas de défaut de paiement dans les conditions prévues à l'article 6 ou en cas de violation des présentes Conditions Générales notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive, en cas d'actes de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau ayant pour cause ou origine la connexion avec l'utilisateur, y compris si NETCARAIBES constate sur un même identifiant des connexions simultanées.

Le prix de l'Abonnement pour toute la durée de l'Abonnement restant à courir est immédiatement exigible par NETCARAIBES à titre d'indemnités forfaitaires.

Dans le cas où l'une des hypothèses visées ci-dessus se réalisait, NETCARAIBES se réserve le droit d'interrompre immédiatement la connexion de l'utilisateur au service d'accès sans indemnité ni préavis.

ARTICLE 11 -EFFET DE LA RESILIATION

La résiliation des présentes conditions générales d'utilisation entraîne la résiliation de l'accès de l'Abonné aux Services de NETCARAIBES et la destruction de toutes les informations, données, images, sons, etc... qui auraient pu être stockées par l'Abonné dans le cadre des services de NETCARAIBES.

En cas de manquement par l'une des parties à l'une

quelconque des obligations mises à sa charge au titre des présentes Conditions, non réparé dans le délai de un (1) mois à compter de l'envoi d'un courrier électronique notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra résilier de plein droit les Conditions, sous réserve des éventuels dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait de ce manquement.

ARTICLE 12 -DEMENAGEMENT

En cas de déménagement de l'Utilisateur dans une Zone Couverte et sous réserve que sa nouvelle ligne téléphonique soit éligible aux conditions d'accès à l'ADSL de l'opérateur

ADSL, l'abonnement pourra être transféré sur sa nouvelle

ligne téléphonique sur demande de l'Utilisateur. Sous réserve de la faisabilité technique de la nouvelle ligne téléphonique à l'accès ADSL, et que l'Utilisateur ait informé NETCARAIBES de sa nouvelle ligne téléphonique au moins un (1) mois à

l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception, NETCARAIBES assure le transfert sur cette nouvelle ligne téléphonique. NETCARAIBES facturera à l'Utilisateur les frais de migration au tarif en vigueur et le Service sera reconduit alors pour une période de douze (12) mois minimum.

ARTICLE 13 :FACTURATION

La consommation de l'utilisateur est facturée mensuellement par NETCARAIBES et est payée par prélèvement automatique sur le compte courant (bancaire ou postal) du client.

En début de mois, NETCARAIBES prélèvera le montant du forfait du mois qui commence ainsi que les éventuels services optionnels proposés par NETCARAIBES auxquels l'utilisateur aura souscrit au cours du (des) mois déjà écoulé (s).

Le premier mois de la souscription sera facturé au prorata temporis

NETCARAIBES adressera à tout Abonné qui lui en fait la demande expresse une copie de sa facture par courrier, à l'adresse indiquée par l'Abonné lors de son abonnement à NETCARAIBES. Cet envoi de factures au domicile de l'Abonné pourra être soumis de plein droit à des conditions tarifaires particulières.

Toute réclamation ou contestation de facture doit parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception au service clientèle de NETCARAIBES, dans les trente jours à compter de la réception de la facture litigieuse par l'Abonné. Au delà de ce délai, la facture est considérée comme définitivement acceptée dans sa totalité par l'Abonné.

A compter de leur date d'exigibilité, une pénalité sera exigible pour tout rejet d'un prélèvement, et pour tout retard de paiement à l'échéance (pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêt légal sur les montants non réglés à échéance).

En cas d'incident de paiement, NETCARAIBES se réserve la faculté de suspendre ou de résilier immédiatement et de plein droit, sans formalités judiciaires, l'accès au Service NETCARAIBES.

Remise en service

Il est précisé qu'en cas de coupure de la ligne ADSL de l'Abonné par l'opérateur ADSL, NETCARAIBES facturera à l'Abonné des frais de remise en service de sa ligne. Les frais de remise en service sont indiqués sur le Site NETCARAIBES

Révision des tarifs

NETCARAIBES se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment, sous réserve d'en informer préalablement les Abonnés par e-mail un mois avant la date d'entrée en vigueur du changement sur le Site NETCARAIBES et par e-mail à leur adresse principale. En cas d'augmentation des tarifs, l'Abonné pourra refuser l'application des nouveaux tarifs en résiliant son Abonnement dans les délais et selon les modalités indiqués par NETCARAIBES dans le mail de notification.

ARTICLE 14 - FORCE PROBANTE

L'Abonné ADSL reconnaît que les données afférentes aux offres NETCARAIBES et/ou des services mis à sa disposition par NETCARAIBES, produites par le système d'information utilisé par NETCARAIBES, sont présumées avoir force probante pour l'exécution des présentes.

ARTICLE 15: CESSIBILITE DU CONTRAT

NETCARAIBES se réserve la faculté de transférer à toute autre société les droits et obligations des présentes Conditions Générales d'Utilisation, pour autant que cette société ne modifie pas substantiellement les services fournis à l'Abonné ADSL.

ARTICLE 16 :MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

NETCARAIBES dispose de la faculté de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Les Conditions Générales d'Utilisation modifiées sont mises en ligne sur le Site, ce dont l'Abonné ADSL est informé par courrier électronique sur son adresse e-mail principale. A compter de la connaissance des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation (date du courrier électronique), l'Abonné ADSL dispose d'un délai d'un mois pour refuser les modifications, en adressant le refus sur courrier électronique à NETCARAIBES. A défaut d'un refus express de l'Abonné ADSL dans ce délai, ce dernier est réputé expressément avoir adhéré aux Conditions Générales d'Utilisation modifiées. Les Conditions Générales d'Utilisation en ligne prévalent sur les Conditions Générales d'Utilisation imprimées.

ARTICLE 17 : VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Au cas où l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation serait déclarée contraire à la loi ou de toute autre manière légitimement inexécutable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue sans qu'il en résulte la nullité de l'intégralité des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

ARTICLE 18- PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Tout usager peut demander à NETCARAIBES la communication des informations le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. En application de la loi n° 2000 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par l'utilisateur pourront être communiquées aux autorités judiciaires.

ARTICLE 19 . LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de ventes sont soumis au droit français.